

Barry Callebaut SA Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mercredi, 11 décembre 2019
Ouverture des portes à 13h
Début à 14h30

à la MCH Foire Suisse (Zurich) SA, Zurich-Oerlikon



Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. **Présentation du rapport de gestion composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe (comptes annuels consolidés) au 31 août 2019**
2. **Présentation des rapports de l'organe de révision au 31 août 2019**
3. **Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe**

3.1 **Approbation du rapport annuel**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2018/19.

3.2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunérations**

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter le rapport de rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2018/19 (pages 168–179 « Remuneration Report »). Le vote est de nature consultative.

3.3 **Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe au 31 août 2019**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport financier comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe au 31 août 2019.

4. **Distribution d'un dividende et emploi du bénéfice résultant du bilan**

Le conseil d'administration propose cette année de distribuer aux actionnaires un dividende de CHF 26.00 (brut) par action, ce qui représente une augmentation de 8,3% par action par rapport à la distribution de l'année dernière.

Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende brut de CHF 26.00 par action pour un montant total de CHF 142'710'308 (brut), prélevé sur le bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale, et de reporter à compte nouveau 2019/20 le montant restant du bénéfice résultant du bilan au 31 août 2019 s'élevant à CHF 1'313'588'661.¹

Le paiement du dividende s'effectue sous déduction de l'impôt anticipé de 35%.

¹ Le montant de CHF 142'710'308 (brut) se fonde sur le nombre total des actions émises le 31 août 2019. Dans la décision de la répartition des dividendes, l'Assemblée générale tiendra compte que Barry Callebaut ne versera pas de dividendes sur les actions propres, détenues par la Société.

Solde reporté de l'exercice précédent au 1er septembre 2018	1'511'488'098
Dividende (brut)	-131'461'440
Dividende sur actions propres	0
Bénéfice de l'exercice 2018/19	95'778'531
Bénéfice résultant du bilan au 31 août 2019	1'475'805'189
Actions propres	-19'506'220
Total bénéfice résultant du bilan distribuable	1'456'298'969
Dividende proposé de CHF 26.00 par action	-142'710'308
Report à compte nouveau	1'313'588'661

A condition que les actionnaires approuvent les propositions du conseil d'administration, le dividende sera, sans suite de frais, payé aux actionnaires ou à leurs banques dépositaires vraisemblablement le 8 janvier 2020.

5. Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2018/19.

6. Elections

6.1 Election des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire les membres suivants du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

1. Patrick De Maeseneire, ressortissant belge
2. Fernando Aguirre, ressortissant américain / mexicain
3. Suja Chandrasekaran, ressortissante indienne / américaine / australienne
4. Angela Wei Dong, ressortissante chinoise
5. Nicolas Jacobs, ressortissant suisse
6. Elio Leoni Sceti, ressortissant italien
7. Timothy Minges, ressortissant américain
8. Dr. Markus R. Neuhaus, ressortissant suisse

Les membres du conseil d'administration seront élus de manière individuelle.

6.2 Election du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.3 Election des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du comité de rémunération pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire:

1. Fernando Aguirre
2. Suja Chandrasekaran
3. Elio Leoni Sceti
4. Timothy Minges

Les membres du comité de rémunération seront élus de manière individuelle.

6.4 Election du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose d'élire l'étude Keller KLG, dont le siège se trouve à Zurich, en tant que représentant indépendant pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.5 Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire KPMG AG, Zurich, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2019/20.

7. Approbation des montants globaux de la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité exécutif

Remarques préalables

Selon l'article 30 alinéa 1 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement et avec force contraignante les propositions du conseil d'administration portant sur:

- a) le montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction;
- b) le montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice;
- c) le montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos.

L'assemblée générale vote séparément sur les montants globaux des rémunérations accordées d'une part au conseil d'administration et d'autre part au comité exécutif.

Le rapport de rémunération figurant aux pages 168–179 du rapport de gestion contient de plus amples informations sur la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif, en particulier quant au montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos.

7.1 Approbation du montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction

Le conseil d'administration propose d'approuver, pour la prochaine période de fonction, le montant global maximum de la rémunération en espèces accordée au conseil d'administration à hauteur de CHF 2'200'000 et l'allocation de 2'190 actions, dont la propriété sera acquise à l'échéance de l'année de fonction.

7.2 Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe du comité exécutif à hauteur de CHF 6'500'000 pour le prochain exercice 2020/21.

7.3 Approbation du montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable accordée au comité exécutif à hauteur de CHF 19'700'000 pour l'exercice clos 2018/19.

Ce montant comprend la rémunération variable à court terme pour l'exercice 2018/19, la rémunération variable à long terme octroyée durant l'exercice 2018/19, ainsi que les autres avantages et les contributions de l'entreprise à la sécurité sociale et à la caisse de pension pour l'exercice 2018/19.

8. Divers

Documentation, participation et représentation

Documents

Le rapport de gestion composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision, de même que les statuts de la société, l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration pourront être consultés au siège de la société, Pfingstweidstrasse 60, CH-8005 Zurich, à partir du 15 novembre 2019. Le rapport de gestion (en anglais uniquement) sera envoyé aux actionnaires et investisseurs sur demande. En outre, le rapport de gestion de la société (en anglais) ainsi qu'un bref rapport (en allemand et en anglais) peuvent également être téléchargés sur le site internet de Barry Callebaut (www.barry-callebaut.com).

Enregistrement et cartes d'admission

Les actionnaires qui étaient inscrits au registre des actions le 11 novembre 2019 recevront la présente convocation directement. Les actionnaires qui seront nouvellement inscrits au registre des actions entre le 12 novembre 2019 et le 4 décembre 2019, à 17 heures, recevront également une convocation par courrier subséquent. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée entre le 5 décembre 2019 et le 11 décembre 2019. Sur retour du bulletin-réponse joint à la présente convocation, les actionnaires recevront une carte d'admission et les bulletins de vote. Les cartes d'admission seront envoyées à partir du 25 novembre 2019.

Représentation

Les actionnaires qui ne participeront pas personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter:

- par un autre actionnaire disposant du droit de vote, en retournant le bulletin-réponse muni de l'adresse du représentant. La carte d'admission sera ensuite envoyée directement au représentant ;
- par le représentant indépendant, Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark 2 g, CH-8055 Zurich. Le bulletin-réponse joint à la convocation fait office de procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission).

Les instructions au représentant indépendant doivent être données par le biais du formu-

Convocation à l'assemblée générale

laire d'instruction joint à la convocation. Sauf instructions écrites spécifiques, le représentant indépendant approuvera les propositions du conseil d'administration. Les actionnaires peuvent par ailleurs donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique au travers du service internet pour investisseurs à l'adresse www.sherpany.com/barry-callebaut jusqu'au 9 décembre 2019 à 23h59, conformément aux informations pertinentes communiquées avec la convocation.

Les actionnaires ayant cédé leurs actions avant l'assemblée générale ne peuvent plus exercer les droits de vote y afférents. En cas de cession partielle, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être échangée contre une nouvelle carte d'admission avant la tenue de l'assemblée générale. En cas de cession totale, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être immédiatement retournée au registre des actions de Barry Callebaut SA, c/o ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg.

Zurich, le 14 novembre 2019

Patrick De Maeseneire

Président du conseil d'administration

Informations concernant l'événement

Lieu	MCH Foire Suisse (Zurich) SA, Zürich-Oerlikon
Ouverture des portes	13h
Début de l'assemblée générale	14h30
Fin de l'événement	env. 18h

Accès

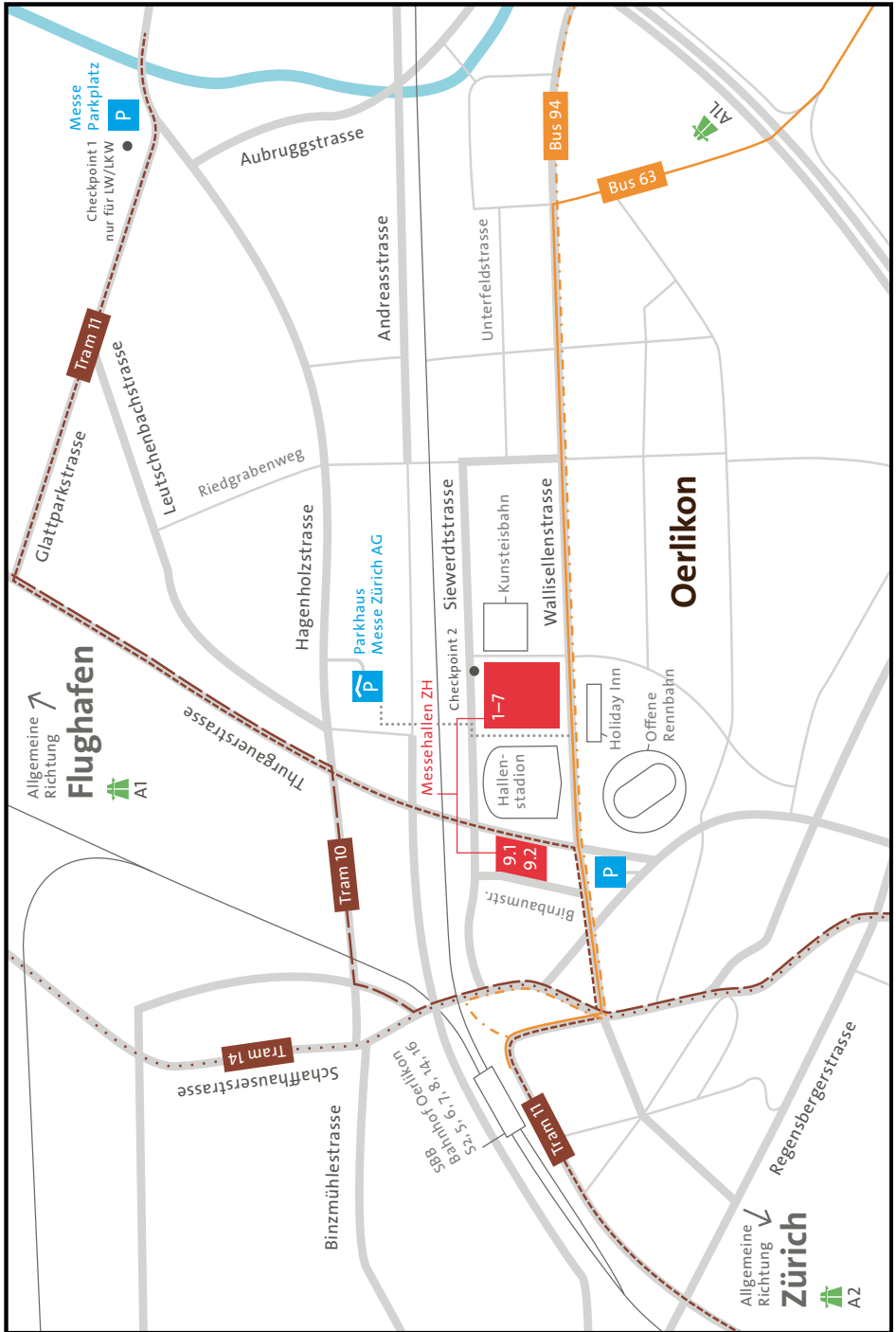
Situés à Zurich-Oerlikon, les bâtiments de la MCH Foire de Zurich sont très bien desservis et faciles d'accès. Ils bénéficient de la proximité de l'aéroport de Zurich et du réseau des transports publics.

En transports publics:

Les personnes arrivant à la gare centrale de Zurich disposent d'une correspondance pour la gare d'Oerlikon toutes les six minutes avec les lignes de trains régionaux S2, S6, S7, S8, S9, S14, S15, S16, S19 et S24. Depuis la gare d'Oerlikon, la MCH Foire de Zurich peut être atteinte en quelques minutes à pied ou par le tram no. 11, ou encore par les lignes de bus 61, 62 et 94.

En voiture:

Depuis l'autoroute venant de Bâle, Berne, Coire, Lucerne et St-Gall, suivre le signal «Z» jusqu'à l'emplacement de la MCH Foire de Zurich. Des places de parc payantes sont à disposition dans le parking Messe Zürich, situé à la Hagenholzstrasse.



Barry Callebaut AG (siège principal)
West-Park
Pfungstweidstrasse 60
8005 Zürich
Schweiz

Tél +41 43 204 04 04
headoffice@barry-callebaut.com